



وكالة التنمية الفلاحية

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche Maritime

N°ADA/DAF/DRHL/SGRH

Rabat le :

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

- (/u le dahir n°1-09-16 du 22 Safar 1430 (18 Février 2009) portant promulgation de la loi n°42.08 relative à la création de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A) ;
- (/u le statut du personnel de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- (/u l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Agence pour le Développement Agricole ; et
- (/u la nécessité de service.

DECIDE

Article premier : d'ouvrir la candidature au poste de Directeur de l'Ingénierie des Projets au sein de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A) sis à Rabat (fiche poste en annexe de la présente décision).

Article 2 : Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une administration publique, ou dans un Etablissement Public ou dans une Entreprise privé et justifiant :

- De qualifications supérieures disposant d'un diplôme d'ingénieur, ou d'Administrateur ou équivalent
- Ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir précisé dans l'article 1;
- D'une expérience professionnelle liée aux compétences exigées dans le secteur public ou privé d'au moins 10 ans dont au moins 5 ans dans un poste de responsabilité
- D'une expérience dans les domaines de la Conception et Préparation des offres de projets d'Investissement dans le Secteur Agricole.
- D'une expérience dans le domaine de Développement des outils d'attraction des investisseurs.

Article 3 : Les attributions de poste de responsabilité susmentionné et le profil requis pour l'occuper sont fixées par des fiches de postes figurant en annexe.

Article 4 : Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par la candidate ou le candidat.
- Curriculum Vitae.
- Tout document justifiant que la candidate ou le candidat dispose les capacités et les conditions requises pour occuper le poste à pourvoir ;
- Une note synthétique présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article 5 : Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au bureau d'ordre de l'Agence pour le Développement Agricole ou envoyé à l'adresse suivante : Espace les Patios, Angle Avenue Annakhil et avenue Ben Barka, Bâtiment 2 et 3, Hay Riad- Rabat, au plus tard 20 Mai 2016.

Directeur Général
de l'Agence pour le Développement
Agricole

Mohammed EL GUERROUJ





وكالة التنمية الفلاحية

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche Maritime

FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR DE L'INGENIERIE DES PROJETS A L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Description du Poste	
Intitulé du poste	Directeur de l'Ingénierie des Projets
Missions du poste	Assure sous l'autorité du Directeur Général et en conformité avec les textes en vigueur les missions suivantes: <ul style="list-style-type: none">- le pilotage et la supervision des activités des divisions qui lui sont rattachées- la coordination entre les différentes divisions qui lui sont rattachées et les appuyer dans la réalisation de leurs missions;- le pilotage, encadrement et gestion interne de son équipe.
Activités du poste	Avec la collaboration des chefs de Division qu'il supervise, le directeur aura à assurer les missions relatives: <ul style="list-style-type: none">- Au Développement de banque de projets Pilier I et Pilier II ;- A la Définition de la stratégie d'attraction des investisseurs ;- A la Segmentation des investisseurs potentiels des champions et de PME ;- Au Développement de l'Agrobusiness et des exportateurs champions du secteur agricole ;-Au Développement des modèles et des schémas directeurs de l'agrégation ;- A la proposition de plans d'action pour l'encouragement de l'agriculture solidaire ;- A la contribution à la mise en place des systèmes incitatifs, du financement et d'assurances liés à l'agrégation en amont agricole et aval agroindustriel ;- A la prospection des projets ;- A la conception et formalisation des projets ; et- A la contractualisation des projets pilier II.